



Arcachon le 2 mars 2017

CATSIS DU 1ER MARS 2017

Vos représentants : Adjudant Stéphane BENOIT et Lieutenant Philippe LAQUÊCHE

- CAT 2017-001 :** Compte de gestion – exercice 2016
CAT 2017-002 : Compte administratif – exercice 2016
CAT 2017-003 : Affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2016
CAT 2017-004 : Budget supplémentaire – exercice 2017
CAT 2017-005 : Neutralisation de l'amortissement des immeubles – exercice 2017
CAT 2017-006 : Durée d'amortissement des immobilisations
CAT 2017-007 : Souscription d'un emprunt de 3 000 000 euros auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine

Commentaire : *Ces dossiers qui concernent le budget du SDIS 33 étant très volumineux et techniques ne sont pas développés mais vos élus restent à votre disposition si vous le souhaitez*

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

- CAT 2017-008 :** Contribution 2017 des communes et EPCI au budget du SDIS de la Gironde – modification des collectivités contributrices

Commentaire : *Les communes concernées sont Cantenac et Margaux qui deviennent la commune de Margaux-Cantenac*

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

- CAT 2017-009:** Mise en place du dispositif carte d'achat

Commentaire : *Afin de faciliter le paiement de certains achats, le SDIS se dote d'une carte d'achat plafonnée*

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

- CAT 2017-010:** Transfert en pleine propriété du CIS et du centre de formation de Salles
CAT 2017-011: Échange de parcelles entre la commune de Salles et le SDIS 33

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

- CAT 2017-012:** Signature d'une convention de financement de la construction du nouveau CIS du Porge

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

Proposer- négocier-contracter

- CAT 2017-013:** Désignation du jury de concours pour le projet de construction du nouveau CIS de la La Teste de Buch
- CAT 2017-014:** désignation du jury de concours pour le projet de construction du nouveau CIS de Biganos
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-015:** Désaffectation d'une partie des biens immobiliers mis à disposition du SDIS par la commune de Langon
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-016:** Modification de l'organigramme : création du pôle Appui
- CAT 2017-017:** Modification de l'organigramme du pôle ressources – création d'une mission « pilotage d'une mission des données ressources »
- CAT 2017-018:** Modification de l'organigramme du pôle coordination opérationnelle – création d'une mission « pilotage d'une mission SDACR-COTRRIM »
- Commentaires :** *le SDIS 33 poursuit la dynamique de modernisation de l'organisation de l'établissement avec la création d'un 5ième pôle. Le pôle APPUI.*
- La mission « pilotage d'une mission des données ressources » permettra de garantir une coordination optimale et réactive entre divers services. Le responsable de cette mission aura rang de chef de groupement.*
- La mission « pilotage d'une mission SDACR-COTRRIM » va permettre de renforcer la démarche de suivi et de préparation la prochaine révision du SDACR en fonction des évolutions législatives.*
- De plus, elle travaillera sur le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux Effets Potentiel de menaces (CoTRRIM)*
- Le responsable de cette mission aura rang de chef de groupement.*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-019:** Emplois de direction
- Commentaire :** *Suite aux différentes modifications de l'organisation dans le SDIS et de la loi N°2016-1867 du 27 décembre 2016, les emplois de direction sont redéfinis.*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-020:** Régime indemnitaire – attribution de l'indemnité de fonctionnalisation
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-021:** Régime indemnitaire – modification des tableaux relatifs à l'indemnité de responsabilité des SPP
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-022:** Régime indemnitaire – PPCR -modification des tableaux relatifs à l'IAT - IEMP
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-023:** Recrutement de sapeurs-pompiers contractuels – modification des modalités de rémunération
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 33

laqueche.philippe@orange.fr - www.snspp33.com

05.56.83.08.18 - 06.62.02.16.01

34 avenue Nelly Deganne - 33120 ARCACHON

- CAT 2017-024:** Détermination des ratios « promus/promouvables » applicables au titre de l'année 2017 pour l'avancement de grade des agents relevant des filières administrative, technique et spécialisée
- CAT 2017-025:** Détermination des ratios « promus/promouvables » applicables au titre de l'année 2017 pour l'avancement de grade des agents de catégorie C de la filière SPP
- Commentaire :** *Comme à son habitude sur ce dossier, les ratios proposés aux PATS et SPP sont loin de nos attentes et celles des personnels qui ne s'y retrouvent pas. Nous avons demandé pourquoi il y avait un ratio de 40 % de sapeur de 1ère classe à caporal, alors que ces 2 grades ont fusionné avec le PPCR. Le DDSIS répond que ce ratio n'a plus lieu d'être mais qu'au vote du CT, le PPCR n'était pas sorti.*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : DEFAVORABLE
- CAT 2017-026:** Renforcement saisonnier des CIS soumis aux variations estivales de population
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-027:** Indemnisation des SPV pour la fonction d'assistant technique pharmacie
- Commentaire :** *Ce dossier concerne les sapeurs-pompiers volontaires donc nous nous abstenons*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : ABSTENTION
- CAT 2017-028:** Projet de règlement départemental de la Défense extérieur contre l'incendie (DECI) par le SDIS 33 en concertation avec les représentants des collectivités locales
- CAT 2017-029:** Réforme de la Défense extérieur contre l'incendie (DECI), modalités de contrôle des points d'eau incendie (PEI) et intervention du SDIS
- Commentaire :** *Après concertation avec les services de l'État, l'association des maires de Gironde, les maires et présidents d'EPCI, un projet intitulé « Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) est proposé à la signature du préfet. Même si les sapeurs-pompiers n'ont plus la main sur les contrôles mise à part pour la partie, opérationnelle sur le choix d'implantation, en concertation avec les élus, nous continuerons à contrôler les hydrants en partenariat SDIS /Collectivités. Mais nous n'avons plus la responsabilité.*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-030 :** Prestation de fidélisation et de reconnaissance des SPV – Avenants n°2 et 3 à la convention spécifique
- Commentaire :** *Il n'y aura pas d'appel à cotisation des SPV cette année. Nous avons demandé confirmation sur le fait que CNP Assurance qui a collecté les cotisations depuis 2005, rembourserait aux SPV, toutes les cotisations versées. Le DDSIS confirme mais reste prudent car à ce jour, il ne s'agit que d'une annonce de CNP Assurance.*
- Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE
- CAT 2017-031 :** Participation du SDIS à la formation « mention complémentaire sécurité civile et d'entreprises » du lycée des métiers « La Ruche »
- Commentaire :** *Dossier remis le jour de la CATSIS
Il s'agit d'une demande de partenariat par le lycée des métiers La Ruche, situé à Bordeaux. Notre implication éventuelle est estimée à 54 000 € à la charge du SDIS 33.*

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 33

laqueche.philippe@orange.fr - www.snspp33.com

05.56.83.08.18 - 06.62.02.16.01

34 avenue Nelly Deganne - 33120 ARCACHON

Cette participation est laissée à l'appréciation des membres du CA du SDIS 33

Le **SNSPP-PATS FO 33** a voté : FAVORABLE

INFORMATIONS

Renégociation d'un prêt de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes pour un montant de 3 823 916,83 euros

Création au sein du SDIS de la Gironde d'une réponse opérationnelle adaptée aux interventions à bord des navires

Commentaire :

Document remis le jour de la CATSIS

Par décret du 02 février 2016, une nouvelle force nationale d'intervention ayant pour objet de renforcer l'action des moyens maritimes et terrestres en cas d'accident, sinistre ou catastrophe survenant à bord des navires a été créée.

Dénommée CAPINAV « Capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires », elle est déclenchée par le représentant de l'Etat compétent en fonction de divers facteurs.

Elle est composée d'unités spécialisées dans l'intervention à bord des navires et s'appuie sur des moyens militaires et les capacités civiles dont le SDIS 33.

Elle concerne 5 types de missions avec 3 niveaux de couverture opérationnelle (départemental, zonal et national)

Le SDIS 33 est pressenti pour assurer une réponse opérationnelle niveau 2 – zonal obligeant d'être en mesure d'avoir un encadrement, des effectifs supplémentaires formés avec des spécialités (soit à terme 110 SP spécialisés) et le matériel ainsi que les équipements.

De nombreuses questions restent en suspens, des groupes de travail nationaux pilotés par la DGSCGC vont être mis en place afin de structurer le corpus du Niveau 2 ZONAL.

Vos élus SNSPP-PATS FO 33 restent à votre dispositions pour avoir des renseignements complémentaires

Proposer- négociier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 33

laqueche.philippe@orange.fr - www.snspp33.com

05.56.83.08.18 - 06.62.02.16.01

34 avenue Nelly Deganne - 33120 ARCACHON